

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exercice 2024-25

Paris, le 17 février 2025 – 18h30



SMART SOLUTIONS FOR A SMART WORLD

Succès de l'offre au public d'obligations avec bons de souscription d'actions attachés d'un montant brut de 1,79 million d'euros après exercice de la clause d'extension

GECI International (FR001400M1R1 - ALGEC), groupe spécialisé dans le digital et la technologie (la « **Société** »), annonce avoir réalisé avec succès son offre au public d'obligations simples (les « **OS** »), lesquelles sont non-convertibles en actions, auxquelles sont attachés des bons de souscription d'actions dits « **BSA₃** » (les « **BSA** ») (les OS et les BSA étant désignés ensemble les « **OBSA** ») (l'« **Offre** »). L'Offre d'un montant brut initial de 1,697 million d'euros, a été sursouscrite de plus de 5% et est ainsi portée à un montant de 1,785 million d'euros après exercice de la clause d'extension.

Serge Bitboul, Président Directeur Général de GECI International, déclare : « *Je remercie chaleureusement nos actionnaires, investisseurs et managers pour leur confiance et leur engagement dans cette Offre. Grâce à ce financement, nous disposons des ressources nécessaires pour accélérer notre développement sur des marchés stratégiques à forte valeur ajoutée, notamment le Calcul Haute Performance (HPC) et les Smart Cities. Nos ambitions dans le Big Data, le Cloud Computing, l'Intelligence Artificielle et les solutions pour les villes intelligentes s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Ce soutien, qui renforce notre solidité financière, est un levier essentiel pour mener à bien nos projets stratégiques et accroître notre performance.* »

RÉSULTAT ET CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

L'Offre a été ouverte au public du 3 février 2025 au 17 février 2025 (inclus) et sursouscrite de plus de 5,23% par rapport au montant cible initial.

Chaque OBSA sera composée de 1 OS à laquelle seront attachés 20 BSA dont la période d'exercice expire le 18 mai 2026. Les OS et les BSA seront émis et inscrits en compte à compter du 18 février 2025 et les BSA seront détachés des OS à compter de cette date.

Le montant de l'émission a ainsi été porté à 1,785 million d'euros par le Président Directeur Général de la Société, lequel a décidé d'exercer la clause d'extension, donnant lieu à l'émission (i) de 18.405 OS (correspondant à un produit net d'environ 1,650 million d'euros) et (ii) de 368.100 BSA. L'exercice en espèces¹ de l'intégralité des 368.100 BSA attachés aux 18.405 OS à émettre permettrait à la Société de percevoir un produit brut additionnel de 1,354 million d'euros.

Les 18.405 OS à émettre auront une valeur nominale de 100 euros chacune et une maturité de quinze (15) mois à compter de leur émission, et porteront intérêt à 12% par an. A compter du 18 mars 2025, GECI International procédera mensuellement à l'amortissement d'un quinzième (1/15^{ème}) des OS émises, dans la limite des OS en circulation, en payant le montant nominal des OS ainsi amorties, augmenté des intérêts courus sur ces OS amorties.

Chaque BSA donnera le droit de souscrire à une action GECI International pendant une période de douze (12) mois à compter du troisième (3^{ème}) mois suivant sa date d'émission, soit le 18 mai 2025, à un prix d'exercice fixé à 3,68 euros (correspondant à 150% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action GECI International des cinq (5) derniers jours de bourse précédant le 31 janvier 2025). La parité d'exercice des BSA sera ajustée, le cas échéant, cinq (5) mois et dix (10) mois après l'émission des BSA, soit le

¹ Le prix d'exercice des BSA sera payable en numéraire, c'est-à-dire en espèces ou par compensation de créances avec toutes sommes dues au titre des OS.

18 juillet 2025 et le 18 décembre 2025, pour tenir compte de l'évolution du cours de l'action GECI International et ainsi maintenir leur attractivité pour les investisseurs dans le cadre de l'Offre.

Les actions nouvelles GECI International émises sur exercice des BSA seront des actions ordinaires portant jouissance courante qui conféreront à leur titulaire, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société.

Les actions nouvelles GECI International feront l'objet de demandes d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et négociables sur la même ligne que les actions existantes (FR001400M1R1 - ALGEC).

Les caractéristiques et modalités des OS et des BSA sont mentionnées en annexes au communiqué de lancement de l'opération du 31 janvier 2025 et sont disponibles en intégralité sur le site internet de la Société.

Comme indiqué dans le communiqué de lancement de l'opération du 31 janvier 2025, la société Centurion, actionnaire de la Société et contrôlée par Serge Bitboul, Président Directeur Général de la Société, s'est engagée à souscrire 3.090 OBSA pour un montant total de 299.730 euros.

Par ailleurs, des engagements de souscription complémentaires ont été conférés par cinq investisseurs à l'effet d'assurer la réalisation de l'Offre. Ces investisseurs se sont engagés à souscrire à l'Offre pour un montant en espèces de 1.354.605 euros (soit un nombre total de 13.965 OBSA). Les engagements de souscription ont été entièrement servis à la suite de l'utilisation de la clause d'extension par la Société.

Au titre de ces engagements de souscription complémentaires, les investisseurs ci-dessus percevront une commission d'engagement de 2,5% du montant nominal de leurs engagements de souscription respectifs, soit un montant global de 34.912,50 euros.

REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

La répartition du capital de GECI International avant et après l'exercice éventuel des 368.100 BSA est présentée en Annexe 1 du présent communiqué de presse.

FACTEURS DE RISQUE

La Société rappelle que les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son Rapport Financier Annuel 2023-2024 et dans son Rapport Semestriel 2024, lesquels sont disponibles sur son site internet. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

A PROPOS DE GECI INTERNATIONAL

« *Smart Solutions for a Smart World* »

GECI International est un acteur majeur du Digital et de la Technologie. Depuis sa création en 1980, le Groupe s'engage à concevoir et développer des solutions intelligentes qui transforment les secteurs de la Recherche, de l'Industrie et des Services.

Avec une expertise reconnue et un écosystème de partenariats stratégiques, GECI International propose des offres sur mesure axées sur la transformation numérique, le Calcul Haute Performance (HPC), la smart city et les technologies émergentes. Le Groupe se distingue par sa capacité à accompagner ses clients dans l'optimisation de leurs processus et l'accélération de leur compétitivité sur des marchés en pleine expansion, tels que le Big Data, le Cloud Computing, l'Intelligence Artificielle et les solutions pour les villes intelligentes.

Présent en Europe et au Brésil, GECI International emploie plus de 500 collaborateurs hautement qualifiés, dédiés à la réussite des entreprises et organisations dans leur recherche d'efficacité et de performance.

GECI International est coté sur le marché Euronext Growth Paris. Code ISIN (action) : FR001400M1R1 – ALGEC.

CONTACTS

GECI International - Relations Investisseurs
Tél. : +33 (0)1 46 12 00 00 / relation.investisseurs@geci.net

Agence CALYPTUS - Cyril Combe
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68 / geci@calyptus.net

AVERTISSEMENT

Cette opération a donné lieu à l'établissement d'un document d'information synthétique (« DIS ») conformément à l'article 212-44 du règlement général de l'AMF. Le DIS n'a pas été soumis à l'approbation de l'AMF et est consultable sur le site internet de la Société.

*Le communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »).*

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et des articles 211-2 et 211-3 du Règlement général de l'AMF, l'Offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'Offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8.000.000 €.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

*Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les actions, ou toute autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.*

*Ce communiqué ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations ne peuvent être distribuées et ne sont destinées qu'aux personnes (i) ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 », telle que modifiée (l'« **Ordonnance** »), ou (ii) à des « high net worth entities », « unincorporated associations », ou autres personnes à qui ce document peut être légalement transmis conformément à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes sont ci-après dénommées les « **Personnes Concernées** »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une Personne Concernée ne peut agir sur la base de ces informations. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ces informations font référence ne pourra être réalisé que par les seules Personnes Concernées. Les personnes distribuant ces informations doivent s'assurer qu'une telle distribution est légalement autorisée.*

Le présent communiqué peut contenir des indications sur les objectifs de la Société ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et ses cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel la Société opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de la Société, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel elle opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de la Société. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

ANNEXE 1

REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Avant émission des OBSA

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société au 17 décembre 2024 est la suivante :

	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
XLP holding	43.418	4,27%	58.636	5,67%
Centurion	184.800	18,18%	184.800	17,87%
Serge Bitboul	770	0,08%	1.540	0,15%
Total Serge Bitboul	228.988	22,53%	244.976	23,69%
Autres actionnaires nominatifs	6.644	0,65%	8.453	0,82%
Flottant	780.680	76,81%	780.680	75,49%
Actions auto-détenues	68	0,01%	0	0,00%
TOTAL	1.016.380	100,00%	1.034.109	100,00%

Après émission des OBSA et exercice de l'intégralité des 368.100 BSA

	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
XLP holding	43.418	3,14%	58.636	4,18%
Centurion	246.600	17,81%	246.600	17,59%
Serge Bitboul	770	0,06%	1.540	0,11%
Total Serge Bitboul	290.788	21,00%	306.776	21,88%
Autres actionnaires nominatifs	6.644	0,48%	8.453	0,60%
Flottant	1.086.980	78,51%	1.086.980	77,52%
Actions auto-détenues	68	0,00%	0	0,00%
TOTAL	1.384.480	100,00%	1.402.209	100,00%